

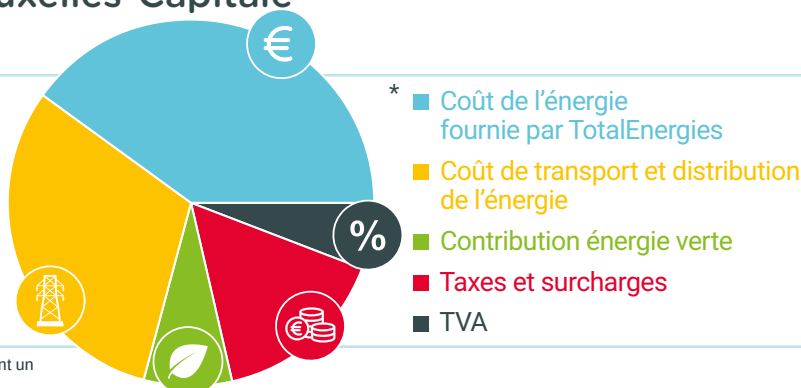
Conditions particulières relatives à la formule variable Pixel

- Électricité en Région de Bruxelles-Capitale
- TVA 6 % incluse

Avantages de la formule

"Pixel"

- Tarif variable calculé au plus juste
- Électricité verte
- Service 100 % digital
- Suivi de votre consommation global et par appareil



* Basé sur une consommation moyenne de 3.000 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en **octobre 2024** et aux contrats renouvelés en **janvier 2025** (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

L'offre "TotalEnergies Pixel" est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels avec des compteurs à relevé annuel.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur :

1.1 [Coût de l'énergie fournie par TotalEnergies] :

Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

1.2 [Contribution énergie verte] :

Contribution instaurée par l'Etat pour soutenir le développement des énergies renouvelables

2. Tarifs régulés [Coûts de réseaux et prélèvements] :

2.1 [Coût de transport et distribution de l'énergie] (intégralement restitués aux GRD/GRT)

2.2 [Taxes et surcharges] (intégralement restituées aux entités concernées)

Coûts de l'énergie

Redevance fixe ° (€/an)	Prix de l'énergie (€ cent/kWh)				Contribution énergie verte - Bruxelles¹ (€ cent/kWh)
55,00	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit	2,83
		Heures pleines	Heures creuses		
	Consommation**				
	13,32	14,24	12,48	12,76	
	0,1088 * BELPEXM_RLP + 4,06	0,1199 * BELPEXM_RLP + 4,06	0,0987 * BELPEXM_RLP + 4,06	0,1047 * BELPEXM_RLP + 3,85	
	Injection** (Compensation pour la rétrocession)				
	-1,96	-1,96	-1,96	/	
	0,038 * BELPEXM -0,625	0,038 * BELPEXM -0,625	0,038 * BELPEXM -0,625	/	

Tarif mensuel

Formule tarifaire

Le prix de l'énergie est indexé mensuellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (TVAC). Ceci signifie que le prix de votre fourniture d'électricité est recalculé chaque mois sur base du coefficient repris dans la formule. L'indice BELPEXM_M_RLP représente la moyenne pondérée des cotations journalières « Day Ahead Baseload » par le profil RLP durant le mois de fourniture. Les valeurs du Belpex sont disponibles sur le site <https://www.epexspot.com/en>.

Le profil RLP correspond à la moyenne arithmétique des profils de consommations RLP de tous les gestionnaires de réseau en Belgique publiés par Synergrid. Les prix sont exprimés en Eurocent / kWh et la TVA est incluse.

Les prix mensuels (TVAC) calculés sur base de la dernière valeur connue du BELPEXM_M_RLP sont les suivants :

Compteur Simple :	Compteur Double Heures Pleines :	Compteur Double Heures Creuses :	Compteur Excl. Nuit :
12,21 € cent/kWh	13,02 € cent/kWh	11,48 € cent/kWh	11,69 € cent/kWh
Injection compteur Simple :	Injection compteur Double Heures Pleines :	Injection compteur Double Heures Creuses :	
-1,88 € cent/kWh	-1,88 € cent/kWh	-1,88 € cent/kWh	

Conditions liées à l'injection

L'offre TotalEnergies Injection est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs résidentiels avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez TotalEnergies.

La compensation pour la rétrocession qui vous sera octroyée en vertu de votre Contrat d'injection est constituée uniquement des tarifs fournisseurs, c'est-à-dire le prix fixe de l'énergie et de la redevance fixe, et sera déduite de vos factures d'acompte pour la fourniture d'énergie.

L'offre TotalEnergies Injection est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies (<https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe>), les présentes conditions prévalent.



Plus on est, plus on gagne !

Grâce au programme de parrainage de TotalEnergies, vous pouvez économiser jusqu'à 600€ sur votre facture d'énergie, chaque année. Vous parrainez une personne qui devient client.e de TotalEnergies ? C'est 30€ de remise pour chacun et vous, vous pouvez cumuler jusqu'à 20 parrainages chaque année. <https://totalenergies.be/fr/particuliers/vous-voulez/parrainer-un-ami>